

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE BREZOLLES

SEANCE DU  
**19 OCTOBRE 2011**  
À 20H30

## Etaient présents :

1	Hubert HÉRIOT	8	Jean-Luc JOUANIGOT
2	Jean-Claude GUEZENNEC	9	Christiane CHEVALIER
3	Françoise COUTAND	10	Christian LONCHAMPT
4	Nicole BARBOT	11	Eric HAMEAU
5	Jean-Luc LECOMTE	12	Claude BERNARD
6	Dominique TIERCELIN	13	Michel RABIER
7	Gislaine BOISNARD	14	Béatrice GALLET

## Etaient absents:

Loïc BARBIER, Frédérique PERBOST, Pascal BOUDON, Joël CORBIN.

M.BARBIER *ayant donné pouvoir* à M.HERIOT

M.BOUDON *ayant donné pouvoir* à Mme. CHEVALIER

Madame Nicole BARBOT est élue secrétaire de séance.

*Le compte rendu de la dernière réunion de conseil n'a pas fait l'objet d'observations, il est par conséquent accepté à l'unanimité des membres présents.*

## **ORDRE DU JOUR**

- 1) Marché à procédure adaptée « Voirie 2011 » - Choix de l'entreprise,
- 2) Plan Local d'Urbanisme,
- 3) Acquisition foncière,
- 4) Cessions foncières,
- 5) Assurance statutaire - Contrat groupe,
- 6) Taux avancement de grades,
- 7) Modification du tableau des emplois,
- 8) Service assainissement - Rapport annuel,
- 9) Admission en non valeurs - Service Assainissement,
- 10) Subvention voyage scolaire collègue,
- 11) Bibliothèque - Projet d'animation 2012,
- 12) Déclaration d'intention d'aliéner,
- 13) Questions diverses.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée l'autorisation d'inscrire à l'ordre du jour une question supplémentaire : **MAPA - Construction terrain de tennis – Avenant N°1**

**Après accord de l'assemblée, l'ordre du jour est modifié.**

## **MAPA - CONSTRUCTION TENNIS COUVERT - AVENANT N°1**

Dans le marché d'origine, le stationnement et les allées étaient prévus en stabilisé.

Ce revêtement vieillit mal ; par conséquent il serait préférable de réaliser un revêtement en enrobé avec des caniveaux doubles et un marquage de stationnement en pavé ROXEM

Après en avoir délibéré le conseil municipal **DECIDE** de modifier le marché initial comme suit :

**Montant initial du marché : 67 987.95 euros HT**

**Montant de l'avenant N°1 : 4 290.00 euros HT**

**Montant du marché suite à l'approbation de l'avenant N°1 : 72 277.95 euros HT**

**Soit 86 444.42 euros TTC.**

L'assemblée délibérante **AUTORISE** le Maire à signer l'avenant N°1 avec l'entreprise TOUZET

### MAPA - VOIRIE 2011 - CHOIX DE L'ENTREPRISE

Suite à la publicité parue dans le BOAMP et sur le site de l'Association des Maires, quatre entreprises ont répondu à l'appel d'offre « voirie 2011 ».

1. Aménagement de l'aire de stationnement aux abords de l'école élémentaire
2. Aménagement des trottoirs avenue du Général de Gaulle
3. Aménagement des trottoirs Rue de Saint Rémy (coté pair)
4. Aménagement des trottoirs rue Berg op Zoom (coté impair)

	MUSCI	EFFAGE	STAR	VILLEDIEU
AIRE DE STATIONNEMENT AUX ABORDS DE L'ECOLE ELEMENTAIRE	37 348,70	44 433,20	40 234,70	38 957,80
AMENAGEMENT DE TROTTOIRS AVENUE DU GENERAL DE GAULLE	23 376,10	20 083,50	22 567,75	24 581,00
AMENAGEMENT DE TROTTOIRS RUE DE SAINT REMY	14 987,75	14 290,00	15 721,50	15 769,50
AMENAGEMENT DE TROTTOIRS RUE BERG OP ZOOM	8 762,30	8 490,00	9 546,00	9 255,00
<b>TOTAL</b>	<b>84 474,85</b>	<b>87 296,70</b>	<b>88 069,95</b>	<b>88 563,30</b>

ENTREPRISE	PRIX 70%	Note pondérée	VALEUR TECHNIQUE 30%	Note pondérée	NOTE FINALE	CLASSEMENT
MUSCI ETP	5	5	5	1	6	1
EIFPAGE	4	3.87	5	1	4.87	2
STAR	3	2.87	5	1	3.87	3
VILLEDIEU	2	1.91	5	1	2.91	4

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **DECIDE** de confier la réalisation des travaux à **MUSCI ETP** pour un montant hors taxes de **84 474.85 euros HT** soit **101 031.92 euros TTC**, leur proposition étant la plus avantageuse économiquement.

### PLAN LOCAL D'URBANISME

La procédure de révision du document d'urbanisme initiée en 2007 a abouti au dossier de projet de révision du PLU qui doit être à présent arrêté par le conseil municipal avant d'être transmis pour avis aux personnes publiques associées et soumis ultérieurement à enquête publique. La concertation s'est effectuée en application de l'article L 300-2 du code de l'urbanisme tout au long de la procédure de révision.

Une réunion publique s'est tenue le mercredi 12 octobre dernier.

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L 123-9, L 300-2 et R 123-18 ;

Vu les délibérations du conseil municipal, en date du :

- 18 novembre 1987 ayant approuvé le Plan d'Occupation des Sols,

- 04 septembre 2007 ayant prescrit la révision du document d'urbanisme et fixant les modalités de la concertation.

Vu le projet de révision du PLU et notamment le rapport de présentation, le projet d'aménagement et de développement durable, le règlement, les documents graphiques et les annexes ;

Considérant que ce projet est prêt à être transmis pour avis aux personnes publiques qui ont été associées à sa révision ainsi qu'aux communes limitrophes et aux établissements publics de coopération intercommunale directement intéressés, qui en ont fait la demande,

**Après avoir entendu l'exposé du Maire, et en avoir délibéré, le conseil municipal DECIDE** de tirer le bilan de la concertation :

- Aucune observation de nature à remettre en cause les orientations retenues n'ayant été relevées, le conseil municipal considère ce bilan favorable et décide de poursuivre la procédure.
- Le projet de révision du PLU de la Ville de BREZOLLES est **ARRETE** tel qu'il est annexé à la présente délibération.
- 

## ACQUISITION FONCIERE

Des particuliers proposent à la commune d'acquérir un terrain d'agrément en bordure de la Meuvette.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **APPROUVE à l'unanimité** l'acquisition de la propriété non bâtie sise rue de Tillières **AB 395**, d'une superficie de **2 361m<sup>2</sup>** au prix de **18 000 euros**.
- **AUTORISE** le Maire à passer l'acte définitif de cette acquisition.
- **VOTE** une dépense de **20 000 euros** correspondant au prix de la dite acquisition, majorée des frais d'actes prévisibles, qui sera imputée sur l'article 21318 du chapitre 21.

## CESSION FONCIERE

Afin d'agrandir la déchetterie actuelle, le SYROM souhaite acquérir un terrain d'une surface de 5 888 m<sup>2</sup> route de Beauche au prix de 38 centimes le m<sup>2</sup> **soit 2 237.44 euros**.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **DECIDE** de céder cette surface au prix convenu et autorise Monsieur le Maire à signer l'acte administratif ou l'acte notarié.

## ASSURANCE STATUTAIRE - CONTRAT GROUPE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Assurances, articles L.141-1 et suivants,

Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le Décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements publics territoriaux ;

Vu le code des marchés publics et notamment l'article 35 alinéa 2 autorisant le recours à la procédure de marché public négocié après publicité et mise en concurrence, lorsque les spécifications du marché ne peuvent être établies avec une précision suffisante pour permettre le recours à l'appel d'offres.

Vu la délibération du conseil d'administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Eure-et-Loir n° 2010-36 du 22 novembre 2010 et n°2011-66 du 13 juillet 2011, autorisant le lancement d'un nouveau contrat groupe et autorisant le Président à signer le marché négocié de service d'assurance statutaire.

Vu le procès verbal de la Commission d'Appel d'Offres du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du 06 juillet 2011.

Le Maire expose que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Eure-et-Loir communique à la commune de Brezolles les résultats du petit marché.

Agents CNRACL Type de franchise pour la totalité des risques	Taux Au 01/01/2012
10 jours fermes en maladie ordinaire	5.20 %
15 jours fermes en maladie ordinaire	5.10 %

Agents REGIME GENERAL Type de franchise pour la totalité des risques	Taux Au 01/01/2012
10 jours fermes en maladie ordinaire	1.20 %

Ces taux sont garantis sur la durée du contrat.

Le conseil municipal doit se prononcer sur :

- le recours au contrat groupe du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Eure-et-Loir :
- le choix du type de personnel à assurer : agents relevant de la CNRACL et/ou du régime général,
- la durée de la franchise en maladie ordinaire : 10 jours fermes ou 15 jours fermes pour les agents affiliés à la CNRACL,
- l'assiette de cotisations qui est composée obligatoirement du traitement brut indiciaire et de la nouvelle bonification indiciaire qui peut être complétée, au choix de la collectivité, du supplément familial de traitement et d'un pourcentage des charges patronales, c'est-à-dire 10%, 20%, 30% ou 40% du traitement brut indiciaire (TBI).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, prend acte des taux et des prestations négociés par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Eure-et-Loir, dans le cadre du contrat groupe statutaire et **DECIDE** d'adhérer au contrat groupe à compter **du 1er janvier 2012** pour les catégories de personnels suivants :

- **Agents CNRACL pour tous les risques, au taux de 5.20 % avec une franchise de 10 jours fermes sur le risque de maladie ordinaire. La masse salariale assurée comprend obligatoirement le traitement brut indiciaire et la NBI.**
- **Agents IRCANTEC pour tous les risques, au taux de 1.20 % avec une franchise de 10 jours fermes sur le risque de maladie ordinaire. La masse salariale assurée comprend obligatoirement le traitement brut indiciaire et la NBI.**

Note que la Collectivité adhérente pourra quitter le contrat groupe chaque année sous réserve du respect du délai de préavis de quatre mois.

**AUTORISE** le Maire à signer le contrat d'assurance et tout document s'y rapportant.

## TAUX AVANCEMENT DE GRADE 2011

Conformément à l'article 34 de la Loi N°84-53 du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Vu l'article 35 de la Loi 2007-209 du 19 février 2007, modifiant l'article 49 de la Loi N°49-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Vu l'avis favorable du Comité technique Paritaire (CTP) en date du 22 septembre 2011 (avis 2011/AV/325), l'assemblée délibérante **DECIDE** de fixer les taux de promotion suivants :

CADRE D'EMPLOI	GRADE D'AVANCEMENT	TAUX FIXE
ADJOINT ADMINISTRATIF	Adjoint administratif 1ère CI	100%
	Adjoint administratif principal 2ème CI	100%
	Adjoint administratif principal 1ère CI	100%
ADJOINT TECHNIQUE	Adjoint technique 1ère CI	100%
	Adjoint technique principal 2ème CI	100%
	Adjoint technique principal 1ère CL	100%

## MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée délibérante que conformément à l'article 34 de la Loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et incomplet nécessaires au fonctionnement des services.

Suite à l'avis favorable de la commission administrative paritaire (CAP) en date du 23 juin 2011 (N°C/2011-06-C151R), pour l'avancement au grade d'adjoint technique principal de 2ème classe d'un agent de la collectivité,

Le conseil municipal après en avoir délibéré **DECIDE** de **CRÉER** un poste d'adjoint technique principal 2ème classe, d'une durée hebdomadaire de 35 heures à compter du **1er novembre 2011**.

Suite à l'avis favorable du comité technique paritaire (CTP) en date du 22 septembre 2011 N°1.151.11, le conseil municipal après en avoir délibéré **DECIDE** de **SUPPRIMER** le poste d'adjoint technique de 2ème classe, d'une durée hebdomadaire de 35 heures à compter du **1er novembre 2011**.

## SERVICE ASSAINISSEMENT - RAPPORT ANNUEL

Conformément aux articles L 2224-5 et D 2224-1 du code général des collectivités territoriales le Maire présente à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif destiné notamment à l'information des usagers.

Il est demandé à l'assemblée de donner son avis sur le rapport présentant les indicateurs techniques et financiers et sur la gestion du service, notamment sur l'encours de la dette et le montant des travaux réalisés.

Après lecture, l'assemblée délibérante **APPROUVE** ce rapport 2010 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif.

## SERVICE ASSAINISSEMENT - ADMISSION EN NON VALEURS

Malgré les poursuites, le recouvrement de différents titres n'a pu être effectué par la trésorerie, par conséquent, le Maire propose d'admettre en **NON VALEUR** la somme de **1 158.52 euros**

Après en avoir délibéré, l'assemblée délibérante **DECIDE** d'admettre en **NON VALEUR** la somme de **1 158.52 euros**.

## SUBVENTION VOYAGE SCOLAIRE COLLEGE

Six enfants de Brezolles en classe de 3ème participeront au voyage scolaire en Ecosse du 23 mai au 1er juin 2012.

Après en avoir délibéré, l'assemblée **DECIDE** de subventionner ce voyage à hauteur de 70 euros par participant, soit **420 euros**.

Cette dépense sera réglée à l'article 678 - Autres charges exceptionnelles.

## BIBLIOTHEQUE - PROJET ANIMATIONS 2012

### Thème 2012 : LE SURREALISME

#### Animations :

1. Jean-Jacques SILVESTRE « estoires » Balade contée : 520 euros
2. Les rémouleurs d'histoires d'Antony Browne : 450 euros
3. Christian Bruel, conférencier : 514.28 euros

#### Financement :

Conseil général : 289 euros

Commune : 1195.28

L'assemblée délibérante donne son accord pour l'organisation et le financement de ces animations.

## DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que plusieurs propriétés ont fait l'objet d'une vente immobilière sur la commune de Brezolles, le conseil municipal doit se prononcer sur son intention d'aliéner ces biens.

- **AB 511 - 4 rue de l'Eglise - Superficie 300 m2**
- **AC 74 - 1 rue de Verneuil - Superficie 80 m2**
- **AB 565 - 8 rue de l'Eglise - Superficie 436 m2**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, **DECIDE** de ne pas faire valoir son droit de préemption sur ces propriétés mises en vente.

## QUESTIONS DIVERSES

### BANQUET DES ANCIENS DIMANCHE 13 NOVEMBRE

Menu

Feuillantine d'escargots

Turban de filets de sole

Ballottine de faisans et ses légumes

Charlotte aux fruits rouges

PASSAGE PIETON RUE DE LA BAHINE

Afin de préserver la sécurité des piétons, un passage piéton va être mis en place à l'angle de la rue de la Bahine et de la rue de la Ferté.

CLINIQUE VETERINAIRE (en l'absence de Monsieur JOUANIGOT)

La clinique vétérinaire est intéressée par l'acquisition d'un terrain situé sensiblement en face de l'actuelle clinique afin d'agrandir ses locaux. L'assemblée est favorable à ce projet.

RABIER Michel

Souhaite connaître la date de réfection de la rue de Paris : Les travaux sont programmés pour 2012, un plan de financement doit nous être communiqué afin de solliciter une subvention départementale en fin d'année.

Signale que la route conduisant aux établissements BONNOT est défoncée : du grave doit être remis. Sollicite l'installation d'un miroir face au café de Paris.

HAMEAU Eric

Souhaite connaître les suites de la vente du terrain à la TIB ; le rendez vous pour la signature est toujours en attente.

JOUANIGOT Jean-Luc

Signale que le lampadaire rue de St Rémy ne fonctionne toujours pas.

D'autres ampoules défectueuses sont également signalées.

TIERCELIN Dominique

Alerte l'assemblée sur le mauvais entretien général du Grenier à sel, il signale également que les équipements sont vieillis et devraient être remplacés.

Informe l'assemblée que, suite au nettoyage des projecteurs, l'éclairage du terrain de football a été de nouveau homologué cette année par la fédération de football.

BARBOT Nicole

Un don du sang sera organisé à l'espace socioculturel le mardi 22 novembre 2011.

GUEZENNEC Jean-Claude

Informe l'assemblée des travaux programmés, en cours et terminés.

La couverture des vestiaires du stade est confiée à l'entreprise SAM Couverture de Dampierre sur Avre.

Les travaux de construction du terrain de tennis couverts subissent toujours des retards. L'entreprise ayant obtenu le lot « charpente, couverture et menuiseries » est souvent défailante. Elle devra payer des pénalités de retard conformément aux règles des marchés publics.

Le portail de la Mairie a été complètement rénové par l'entreprise PONNELLE.

Signale que le camion benne IVECO a été volé dans la nuit du 04 au 05 octobre.

COUTAND Françoise

Propose qu'un banc octogonal soit acheté pour l'école Sainte Marie afin qu'il soit installé autour de l'arbre planté récemment lors de la réfection de la cour de récréation.

BOISNARD Gislaine

Propose que le portail de la Mairie, côté rue Notre Dame, soit repeint.

Souhaite connaître l'avancement des travaux dans la maison des associations rue du Bourg Viel ; les travaux sont toujours en cours.

BERNARD Claude

Informe l'assemblée que l'association des parents d'élèves organise une bourse aux jouets le dimanche 27 novembre prochain ainsi qu'une action en faveur du Téléthon le samedi 03 décembre.

La séance est levée à 23H45.